



Assemblée générale

Distr. limitée
16 novembre 2000

Original: français

Cinquante-cinquième session

Sixième Commission

Point 184 de l'ordre du jour

**Octroi à la Communauté des États
de l'Afrique centrale du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale**

**Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Irlande,
République centrafricaine : projet de résolution**

**Octroi à la Communauté économique des États de l'Afrique
centrale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale,

1. *Décide* d'inviter la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution.